



PROCÈS-VERBAL du conseil exécutif de l'AFELC-UQAM tenu 18 décembre 2018 à 17h50 au
J-1225. LOCAL du Pavillon Judith-Jasmin : 405, rue Sainte-Catherine Est, H2L 2C4

ÉTAIENT PRÉSENT.E. S. :

M. Félix Biot, responsable à la coordination

Mme Émy Girard, responsable aux affaires administratives

Mme Amanda Masson , responsable aux affaires sociopolitiques

Mme Marjorie Leblanc, responsable aux communications

M. Émeric Hébert, responsable aux affaires socioculturelles

Mme Sandrine Loiselle, responsable aux affaires académiques

ÉTAIENT ABSENT.E. S :

Mme Chanel Vincent-Dubé, responsable aux affaires financières

M. Julien Robitaille-Brisson, responsable aux affaires Uqamiennes

0. Ouverture et procédure

IL EST PROPOSÉ d'ouvrir la rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

IL EST PROPOSÉ de nommer Félix à l'animation de la rencontre et Émy à la prise de note.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Ouverture à 15h08

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 0. Procédure initiale*
- 1. Ugo*
- 2. Site internet*
- 3. Comité de financement*
- 4. Nawel*
- 5. Vidéo*
- 6. Réunion janvier*
- 7. Varia*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Ugo

Ugo, n'a pas eu ses bourses pour le mois d'août et de septembre donc, il faudrait lui donner éventuellement.

Aucune proposition

2. Site internet

La responsable aux communications veut construire un nouveau site web parce que celui qui est actif en ce moment, n'est pas très utile.

Aucune proposition

3. Comité de financement

Avis de motion

Considérant que notre ancienne proposition était de définir une participation ouverte active et une participation ouverte passive et que les catégories de participation seront considérées lors du comité de subventions dans la catégorie non-académique de la grille d'évaluation des subventions

Considérant que les définitions de participation ouverte active et de participation ouverte passive ne sont pas des définitions claires. Ces deux catégories devraient être un critère d'évaluation et non une limite d'un montant demandé.

Considérant que le comité de subventions a comme mandat de vérifier la nature et la portée des événements.

Considérant que le comité de subventions a comme mandat, à partir d'un code éthique et d'une grille d'évaluation, de favoriser le plus possible l'impartialité. (politique de financement 3.1)

Il est proposé: Que le comité de subventions ait l'ultime tâche de décider des montants de subventions octroyées aux projets demandeurs avec un plafond commun de 1 500 \$ pour les catégories ouverte active et ouverte passive de la classification non-académique;

Que les montants soient octroyés selon les critères suivants et que ces critères soient inclus dans le formulaire de demande de subvention :

-La participation ouverte active sera privilégiée monétairement par rapport à la participation ouverte passive dans les montants octroyés

-La nature des projets soit: les valeurs de l'université et la corrélation des connaissances apprises et la mise en pratique de celles-ci, sera considérée tout autant que la portée (le nombre de membres rejoints).

-Le comité de subventions se réserve le droit de changer la catégorisation des projets selon la description des projets et de leur nature, afin de considérer les projets mal catégorisés et de leur octroyer une subvention adéquate

-Le comité de subventions se réserve le droit de vérifier le budget prévisionnel des projets et ainsi que de demander de faire des corrections aux demandeurs afin que les projets soient considérés malgré quelques lacunes.

-Le contrat de procédure de versement comporte une clause de remise des factures des dépenses et de remise de budget réel 90 jours après la fin de l'événement

4. Nawel

Ce soir, on irait manger à *L'échalote*.

Aucune proposition

5. Vidéo

Les informations que Marjorie a dit dans son vidéo pratique était pertinente, il faudrait tout simplement trouver une façon pour le faire. Le contenu est bon, maintenant il faut travailler sur le contenant.

Aucune proposition

6. Réunion de janvier

La responsable aux affaires administratives	Mardi soir, mercredi dans la journée, jeudi après-midi et soir, lundi soir
Le responsable aux affaires Uqamiennes	Mercredi et jeudi soir
Le responsable aux affaires socioculturelles	Mardi soir, mercredi après-midi et soir, jeudi soir,

7. Varia

Il est proposé : Que nous ajoutons le programme office sur l'ordinateur qui sert aux impressions dans le locale de l'AFELC.

Adoptée à l'unanimité

Il est proposé : *De fermer la rencontre*

Adoptée à l'unanimité

Fermeture à 16h12